L'an deux mil treize le mercredi seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune se réunit au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituet de ses Maire.

Ordre du Jour

- 1- Nomination de Mme en qualité d'Officier de l'état civil par délégation du maire et Régisseur du tennis
- 2 Prolongation du contrat de travail de Mme
- 3 Formalisation du versement de la prime de fin d'année pour les agents 4 - Dénonciation du contrat de location de l'imprimante REX ROTARY
- 5 Vote des 4 taxes locales pour 2014
- 6 Lotissement succession MODOT
- 7 Choix du prestataire des visites annuelles des aires de jeux
- 8- Convention circuit Prenois-Dijon
- 9 Attribution marché carte communale
- 10- Questions diverses

8 - Convention circuit Prenois-Dijon

Monsieur le maire soumet une proposition de convention concernant la participation du Circuit à l'élaboration de la carte communale et aux travaux de sécurité sur la voie publique.

9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

9 - Attribution marché carte communale

Après une nouvelle consultation complémentaire d'entreprises, les propositions sont les suivantes:

14 800€ HT 17 700,80€ TTC EMC environnement DORGAT 12 000€ HT 14 352,00€ TTC TOPOS 8 350€ HT 9 986.60€ TTC

Le conseil retient la proposition de TOPOS pour un montant de 8 350€ HT, soit 9 986,60€ TTC

VOTE: 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

12- Ouverture de crédit : décision modificative

Monsieur le maire expose :

* qu'il convient d'effectuer de modifications de notre carte communale * que suite à la convention qui sera prochainement conclue entre la commune et la société d'Exploitation du Circuit Automobile Dijon Prenois dans le cadre d'un mécénat

Il convient d'ouvrit les crédits nécessaires à la réalisation d'opérations de régularisations budgétaires en section d'investissement. A savoir l'inscription en dépenses et recettes d'une somme de 14 000€.

- Investissement / Recettes : nature 1388 : autres subventions d'équipements non transférables pour un montant de 14 000€.
- Investissement / Dépenses : nature 202 : frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme pour un montant de 14 000€.

abstention 0 contre et 0 9 voix pour, VOTE: